



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2021
Français
Original : anglais

Adaptation et effectif autorisé de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2584 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, devant le niveau croissant d'insécurité et de violence physique qui sévissait à l'encontre des populations civiles dans le centre du Mali, de présenter, le 15 juillet 2021 au plus tard, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'adaptation de la force et de formuler des recommandations sur le niveau des effectifs et l'effectif maximum du personnel en tenue de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en indiquant les hypothèses retenues et les coûts estimés, en proposant des phases de déploiement et en fournissant une description détaillée et un calendrier pour les nouveaux travaux d'infrastructure nécessaires, des informations sur la manière dont cette mesure étendrait les capacités opérationnelles de la MINUSMA et accompagnerait une stratégie dirigée par le Gouvernement pour le centre, et exprimé son intention d'examiner le niveau des effectifs de la Mission à partir de cette proposition.

II. Adaptation de la Mission

2. Le plan d'adaptation de la force de la MINUSMA vise à permettre à celle-ci d'atteindre les objectifs stratégiques fixés dans son mandat, en particulier le deuxième objectif concernant le centre du Mali. Conformément à la résolution [2518 \(2020\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité a souligné l'importance de disposer de capacités médicales adéquates et d'autres capacités essentielles pour que les opérations de maintien de la paix restent, dans l'exécution de leur mandat, souples et efficaces et pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel et mieux protéger la mission, la Mission a redoublé d'efforts en vue de s'adapter à l'évolution des menaces et à leur haut degré de complexité et afin de devenir plus agile, plus mobile et plus souple, grâce à des unités plus spécialisées et des capacités renforcées. Les efforts se poursuivent dans le cadre du plan d'adaptation pour renforcer la mobilité et la flexibilité afin de répondre aux besoins urgents et toujours plus importants en matière de protection des civils. L'équipe spéciale mobile est maintenant opérationnelle et accroît la cadence de ses opérations. Malgré certaines difficultés liées aux restrictions



imposées pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à la crise politique au Mali, l'acquisition et la construction d'infrastructures essentielles à l'adaptation de la Mission seront achevées au début de 2022, ce qui renforcera encore le dynamisme de la MINUSMA et élargira son rayon d'action dans le centre du Mali.

3. Toutefois, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne les besoins en capacités facilitatrices, principalement en moyens aériens et médicaux, qui sont essentiels pour garantir une plus grande capacité de déploiement des troupes et renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. La capacité de la MINUSMA à s'acquitter efficacement des priorités de son mandat est plus généralement limitée par le manque de moyens suivants : des unités d'hélicoptères de transport moyen, des unités d'hélicoptères armés et d'hélicoptères d'attaque, des équipes chirurgicales mobiles, une force d'intervention rapide, un dispositif de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à voilure fixe et un système de drone aérien. Certaines capacités médicales, des hélicoptères et des avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance devraient être déployés d'ici au début de 2022. Un hôpital de niveau II est en cours d'implantation à Mopti, une unité d'hélicoptères armés et une unité d'hélicoptères de transport moyen et une équipe d'évacuation sanitaire aérienne intégrée seront bientôt déployées au début de 2022, ce qui augmentera considérablement la capacité de la Mission à anticiper les menaces ciblant les civils et à y répondre, ainsi que sa capacité à fournir un soutien médical stable aux soldats de la paix. Le fait que le personnel des trois unités susmentionnées qui seront prochainement déployées provienne du même pays fournisseur de contingents devrait être synonyme d'une meilleure interopérabilité et de gains d'efficacité, notamment en ce qui concerne les délais d'évacuation sanitaire primaire des blessés. Cependant, le Secrétariat attend toujours des annonces de contribution pour des unités d'hélicoptères d'attaque et d'hélicoptères armés en vue de répondre aux besoins de la Mission dans le nord du Mali. Face à des conditions de sécurité de plus en plus difficiles, il est urgent de déployer des moyens aériens supplémentaires pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. J'appelle une fois de plus les États Membres à appuyer le plan d'adaptation lorsqu'ils examineront les contributions et le budget de la Mission, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, ainsi que dans l'esprit des dispositions de la résolution 2518 (2020) relatives à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix.

III. Extension des capacités opérationnelles de la Mission et soutien à une stratégie dirigée par le Gouvernement pour le centre du Mali

4. Compte tenu de l'environnement toujours plus complexe dans lequel la MINUSMA évolue, du niveau croissant d'insécurité et de violence physique qui sévit à l'encontre des populations civiles dans le centre du Mali et, plus généralement, de l'expansion de la menace terroriste, le fait de rehausser les effectifs du personnel en tenue renforcerait la capacité de la MINUSMA à protéger les civils dans le centre du Mali et créerait plus de latitude en faveur du processus de paix dans le nord du pays. En outre, la Mission pourrait ainsi consolider ses positions dans des endroits reculés du nord du Mali, comme Aguelhok et Ber, qui sont régulièrement menacés d'attaques. Le renforcement des effectifs est un impératif à satisfaire pour appuyer de façon continue et efficace la mise en œuvre du mandat de la Mission. En outre, le déploiement de capacités supplémentaires permettrait à la Mission d'intensifier les efforts qu'elle mène pour renforcer la défense des bases, lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés et continuer à renforcer sa capacité

d'évacuation des blessés, compte tenu des attaques complexes récemment perpétrées contre ses bases et des attaques continues qui ciblent les patrouilles et les convois.

5. Afin de générer l'impact souhaité sur le terrain, notamment s'agissant de l'amélioration des conditions de sécurité, il faudrait, outre l'augmentation des effectifs autorisés de la MINUSMA : a) que les autorités maliennes s'engagent simultanément et de façon claire à redoubler d'efforts pour stabiliser le centre du Mali ; b) que les Parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali renouvellent leur détermination à honorer leurs obligations, en particulier l'achèvement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il importe tout autant de parvenir à une stabilité politique à Bamako afin de mener à bien la transition politique, laquelle devrait se conclure par la tenue d'élections libres, régulières et transparentes d'ici à février 2022. Il sera également primordial de lutter contre l'impunité pour endiguer la violence dans le centre du pays, et les autorités doivent en faire davantage pour donner suite aux engagements pris à cet égard.

6. Le climat d'insécurité et d'instabilité qui règne dans le nord et le centre du Mali, du fait de difficultés politiques et de problèmes de gouvernance profondément enracinés et aggravés par la montée de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée, exige plus que le déploiement d'agents en tenue supplémentaires. Il importe en effet de renforcer d'autres aspects de la démarche multidimensionnelle prescrite par le Conseil de sécurité. Comme indiqué dans mon dernier rapport en date sur la situation au Mali (S/2021/519), en l'absence d'une stratégie solide et cohérente du Gouvernement de transition et d'une présence plus forte de l'État, la Mission ne sera pas en mesure de véritablement modifier la donne sur le terrain. Il demeure essentiel que les autorités nationales s'investissent davantage et manifestent la volonté politique nécessaire pour que la Mission avance dans l'exécution de son mandat. Fait encourageant, les autorités de transition ont exprimé leur détermination à accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation ainsi que la stabilisation du centre et ont pris certaines mesures pratiques à cet égard.

7. En privilégiant à la fois la situation dans le centre du Mali et, plus largement, le processus de paix et le processus politique, le Gouvernement pourrait contribuer à améliorer l'efficacité globale des activités de la Mission. Concernant la situation dans le centre du pays, il faudrait que le Mali définisse clairement une vision et une stratégie visant à protéger les civils et à réduire la violence intercommunautaire et qu'il prenne la tête de ce processus de stabilisation, qui se caractériserait par des mesures concrètes destinées à rétablir la présence et l'autorité légitime de l'État et par la fourniture de services de base. En outre, il serait important, aux fins de la mise en œuvre du processus, qu'un mécanisme gouvernemental efficace soit chargé expressément de la situation au centre du pays et qu'il bénéficie d'un soutien politique de haut niveau. Le déploiement d'agents en tenue et des capacités supplémentaires permettraient d'étendre le rayon d'action et la mobilité de la Mission et de renforcer sa capacité à soutenir les autorités dans la mise en œuvre d'une telle stratégie. Cela devrait s'accompagner d'efforts supplémentaires concrets visant à accroître les capacités, le déploiement et l'opérationnalisation des forces de défense et de sécurité maliennes de sorte qu'un appui soit fourni sans qu'il ne vienne se substituer aux efforts maliens, grâce à une étroite coopération avec les partenaires internationaux et régionaux.

8. La proposition de déployer des agents en tenue supplémentaires viendrait en complément du plan d'adaptation de la Mission et renforcerait encore son caractère proactif, robuste, flexible et souple, tout en renforçant les efforts actuellement menés pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Dans le centre du pays,

les capacités supplémentaires en personnel serviraient à élargir le rayon d'action de la Mission et à renforcer sa mobilité de manière intégrée grâce à un concept de base opérationnelle avancée, lequel consiste en l'établissement d'une base opérationnelle temporaire intégrée, renforcée et approvisionnée, actuellement utilisée par la Mission, qui peut être déployée depuis les bases principales vers des zones présentant un intérêt particulier pour une durée pouvant aller jusqu'à trois mois, l'objectif étant de protéger les civils et de soutenir une stratégie de stabilisation dirigée par le Mali, tout en offrant au personnel de la Mission un niveau de protection supérieur à celui des bases d'opérations temporaires.

9. Outre le fait que les capacités auront une portée plus large et plus efficace et en sus des activités intégrées, la population sera davantage mobilisée et une attention particulière sera accordée à la prévention des conflits au niveau local dans les zones où les tensions sont exacerbées. Les bases opérationnelles avancées seront donc en mesure d'accueillir les équipes mobiles rattachées aux composantes civiles opérationnelles concernées, ce qui permettra d'établir une présence intégrée de la MINUSMA dans les zones prioritaires afin d'exécuter le mandat de manière globale. Il faudrait créer des lieux d'affectation supplémentaires dotés de capacités civiles renforcées pour favoriser la sensibilisation et la mobilisation des populations locales, notamment grâce à la présence d'interprètes, d'assistants chargés de la liaison avec la population locale, d'agents de coordination et de spécialistes de la communication.

10. Le déploiement de soldats de la paix supplémentaires au sein de la MINUSMA témoignerait du soutien indéfectible qu'apporte la communauté internationale au peuple malien et à la stabilisation de la sous-région. Pour faire en sorte qu'il y ait des incidences décisives et durables sur le terrain, ce déploiement devrait s'accompagner d'un nouveau cycle de consultations consacré au centre du Mali avec les autorités de transition et les populations locales au sujet de l'élaboration de la stratégie globale axée sur les aspects politiques, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Ces consultations viseraient notamment à garantir que les avantages comparatifs de la MINUSMA, de l'équipe de pays des Nations Unies et de tous les autres partenaires soient pleinement exploités dans le cadre des efforts plus larges visant à empêcher la poursuite de la détérioration des conditions de sécurité. Il serait nécessaire qu'une campagne de communication forte et proactive soit conduite pour aider à façonner une vision commune de la restauration de l'autorité de l'État et de l'état de droit dans le centre du Mali, mobiliser une autorité politique malienne durable et gérer les attentes concernant les délais de déploiement.

IV. Recommandations sur le niveau des effectifs et l'effectif maximum du personnel en tenue de la Mission

11. D'après la recommandation tendant à augmenter le niveau des effectifs des contingents et de la police de la MINUSMA, il serait nécessaire de déployer 2 069 agents en tenue supplémentaires, dont 1 730 militaires, 300 membres d'unités de police constituées et 39 policiers hors unités constituées. Cette proposition vise à étendre, de manière intégrée, la portée et la mobilité des opérations de la MINUSMA, en tenant compte notamment de la sûreté et de la sécurité du personnel, des capacités d'absorption de la Mission et de la nécessité d'associer le déploiement d'effectifs supplémentaires de contingents et de policiers à une stratégie de stabilisation du centre du Mali dirigée par le Mali, l'objectif étant de favoriser les synergies et de créer des effets durables.

12. Afin d'assurer une approche intégrée continue et de permettre le déploiement efficace de contingents et de policiers supplémentaires, le personnel civil en activité serait temporairement déployé à l'appui des opérations militaires et des opérations de

police proactives, notamment depuis les bureaux de Mopti et de Bamako. Il faudrait aussi déployer du personnel technique supplémentaire (interprètes, assistants chargés de la liaison avec la population locale, agents de coordination et spécialistes de la communication). Il importerait d'augmenter dans les mêmes proportions les effectifs du personnel de sécurité afin de garantir le maintien des protocoles de sûreté et de sécurité pertinents. De même, il serait nécessaire de déployer davantage de membres du personnel civil chargé de l'appui pour faciliter la planification et la mise en œuvre de l'expansion des camps, de nouveaux déploiements et d'autres travaux ainsi que pour garantir des capacités d'absorption adéquates et opportunes à l'appui de l'augmentation de l'effectif du personnel en tenue. Il faudrait mener une évaluation des ressources supplémentaires requises pour s'assurer que les capacités d'appui et de sécurité soient à la hauteur des tâches envisagées.

A. Personnel militaire

13. En outre, étant donné que les contingents supplémentaires doivent être dotés de l'état d'esprit, de la formation et de l'équipement requis pour opérer avec succès dans le contexte malien, il est proposé de déployer un effectif supplémentaire total de 1 730 militaires :

a) Pour renforcer la capacité de la force à mener des interventions souples en matière de protection des civils dans le centre du Mali, trois compagnies d'intervention rapide (750 personnes au total), équipées de véhicules à l'épreuve des mines et soutenues par une compagnie de combat (107 personnes), pourraient être utilisées à fois comme forces d'intervention et comme ressorts principaux dans la mise en œuvre du concept de base opérationnelle avancée, en lieu et place de l'établissement de nouveaux camps et d'une présence permanente dans les zones prioritaires ;

b) En raison du terrain souvent impraticable et des grandes distances à parcourir, il est indispensable de recourir à des hélicoptères pour les mouvements de troupes en cas d'évolution de la situation ou d'évacuations de blessés et d'évacuations médicales. Il est proposé de déployer deux unités d'hélicoptères militaires polyvalents, comptant jusqu'à 10 hélicoptères au total (soit 260 membres du personnel au total) pour Mopti et Douentza, appuyées par un groupe d'appui aérien (soit 30 membres du personnel) à Douentza, pour offrir la flexibilité voulue dans le cadre de la lutte contre les menaces ciblant les civils tout en permettant la poursuite des opérations de routine servant à garantir l'accès et à assurer la présence opérationnelle ;

c) Dans le but de renforcer la capacité de la Mission à soutenir la mise en service des unités des Forces armées maliennes reconstituées et d'appuyer le suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation dans le cadre de l'Opération Farrier, tout en renforçant les positions de la Mission dans le secteur nord, il est proposé qu'une compagnie d'intervention rapide (200 membres du personnel) soit basée à Kidal et Aguelhok, selon les possibilités ;

d) Dans le secteur ouest, des effectifs supplémentaires (60 membres du personnel) pourraient renforcer les effectifs existants de la compagnie d'infanterie mécanisée de défense de la base en vue de répondre à l'état actuel des besoins par unité, ce qui améliorerait la sûreté et la sécurité des soldats de la paix dans les endroits exposés, comme Ber et Goundam, et permettrait aux unités d'infanterie de consacrer plus de temps à la protection des civils et à d'autres tâches ;

e) Pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel et garantir des capacités de réapprovisionnement efficaces, il conviendrait également d'envisager des

capacités permettant de contrer les menaces liées aux engins explosifs improvisés. À cette fin, la MINUSMA utiliserait cinq équipes de neutralisation des explosifs et munitions (80 personnes au total) à l'appui de la liberté de circulation des troupes de l'équipe spéciale mobile et une compagnie spécialisée en convois de combat supplémentaire (243 personnes) pour renforcer la capacité de la Mission à effectuer des tâches d'escorte de convois afin de faciliter l'approvisionnement et le fonctionnement de toutes les installations stratégiques de la MINUSMA.

B. Personnel de police

14. Étant donné qu'il faut aussi déployer du personnel de police supplémentaire pour offrir une plus grande liberté de circulation au personnel de la MINUSMA et aux forces de sécurité nationales à l'appui de la protection des civils, de la restauration de l'autorité de l'État et de la lutte contre l'impunité, il est proposé de déployer un effectif supplémentaire total de 339 policiers :

15. Lesdits agents de police des Nations Unies supplémentaires seraient déployés comme suit, conformément aux plans de déploiement relatifs aux forces de sécurité maliennes, y compris pour ce qui est de la police de proximité et des besoins attendus en matière de soutien à la police territoriale :

a) Pour renforcer la protection des civils et compléter les opérations militaires, 60 membres supplémentaires d'unités de police constituées dotées de capacités d'intervention spéciales seraient déployés à Douentza et Mopti (120 au total) ;

b) Afin de faire fond sur la stabilisation du sud-est de la région de Gao (y compris la zone d'Ansongo) et d'appuyer l'extension de l'état de droit, 80 membres supplémentaires d'unités de police constituées seraient déployés à Gao et 20 à Ménaka (100 au total) ;

c) Pour renforcer la mobilité et la cadence des opérations à l'appui de la restauration et de l'extension de l'état de droit, 20 membres supplémentaires d'unités de police constituées à Tombouctou seraient déployés, 40 à Goundam et 20 à Mopti (80 au total) ;

d) Pour soutenir directement les initiatives de police de proximité et la création de la police territoriale telle qu'elle est envisagée par l'Accord pour la paix, 13 policiers hors unités constituées seraient déployés à Tombouctou, 13 à Mopti et 13 à Gao (39 au total).

C. Implications en termes d'appui

16. Compte tenu de la complexité des conditions de sécurité et des difficultés liées à l'expansion des infrastructures existantes ou à la construction de nouvelles installations, le déploiement de personnel et de moyens supplémentaires nécessiterait du temps et d'importantes ressources d'appui. Il s'agirait de redéfinir les priorités des projets en cours tout comme de mobiliser des ressources à allouer à des projets d'infrastructure, au déploiement des effectifs, aux moyens aériens, au matériel informatique et matériel de communication, aux véhicules et à d'autres équipements.

17. Les entraves qui pourraient se faire jour en matière d'acquisition de terres, l'obstruction du transport (en particulier dans le nord du Mali) et les besoins en capacités d'ingénierie adéquates sont des sources de préoccupation majeures. Il faudrait compter avec des infrastructures supplémentaires, telles que de nouveaux logements, hangars, héliports, entrepôts, ateliers et installations de la Section des

technologies, pour absorber, soutenir et permettre le déploiement d'agents en tenue supplémentaires, ainsi que mettre place des mesures visant à réduire l'empreinte environnementale de la Mission. Des manœuvres logistiques s'imposeront et il faudra aussi mettre en œuvre des projets liés aux travaux horizontaux et transitoires, à savoir l'amélioration des infrastructures existantes et la construction d'une structure de défense des périmètres, de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, d'un réseau électrique, d'abris souterrains fortifiés et de puits, d'installations de stockage de munitions et de routes internes. Face à l'augmentation de la charge opérationnelle et à la nécessité de compter avec des opérations aériennes 24 heures sur 24 à Mopti et Douentza, il faudra créer un nouveau sous-groupe chargé des transports aériens à Douentza sous la forme d'un sous-groupe régional et renforcer les opérations régionales à Mopti par la création d'un centre régional d'opérations aériennes, qui exercera un contrôle opérationnel sur les moyens aériens dans le secteur centre.

18. Le transport vers le secteur nord est de plus en plus compliqué et long en raison des risques liés à la sécurité et à l'état des routes. Il faudrait renforcer les capacités d'entreposage à Kidal et à Tombouctou respectivement ; des limites en termes de volume et de durée seraient imposées pour le stockage de produits alimentaires et non alimentaires en fonction de la destination finale. La nouvelle compagnie spécialisée en convois de combat qu'il est proposé de déployer appuiera la livraison pour répondre aux besoins accrus en approvisionnement.

V. Calendrier relatif aux travaux de construction et à la constitution des forces militaires et des forces de police

19. Les délais de déploiement dépendront de la constitution des forces et des capacités permettant d'absorber les nouvelles unités. Il est attendu de la plupart des nouvelles unités qu'elles installent du matériel de campement pour pouvoir héberger leurs membres pendant au moins six mois, le temps que la construction des logements soit achevée. L'acquisition de terrains destinés à l'expansion du camp de Douentza ne devrait pas poser de problèmes majeurs, mais la poursuite de l'expansion du camp de Mopti pourrait, elle, nécessiter un soutien politique. Les hypothèses suivantes sont prises en compte pour arrêter le calendrier de construction de l'expansion du camp de Mopti :

- a) Acquisition de terrains à Mopti : trois mois ;
- b) Appels d'offre pour les travaux horizontaux et transitoires : trois mois ;
- c) Temps de mobilisation des prestataires : un mois ou plus ;
- d) Travaux horizontaux et transitoires : trois mois ;
- e) La MINUSMA serait prête à accueillir du personnel supplémentaire à Mopti à partir de décembre 2021, conformément aux plans des composantes militaire et de police et compte tenu des travaux qui sont entrepris actuellement à l'appui du plan d'adaptation de la Mission.

20. Compte tenu des besoins urgents dans le centre du Mali en matière de protection des civils et d'après la date estimée à laquelle la Mission sera en mesure d'accueillir les nouvelles capacités qui sont décrites dans le présent rapport, il est prévu que ces dernières pourraient être déployées entre décembre 2021 (membres des unités de police constituées, équipes de neutralisation des explosifs et munitions, compagnie d'infanterie mécanisée de défense de la base) et janvier 2023 (unités d'appui aux aérodromes et unités d'hélicoptères de transport moyens). Il convient de noter qu'il

s'agit là d'un cas de figure idéal, à supposer que les terrains de Mopti soient alloués dans le laps de trois mois susmentionné et que les pays fournisseurs de contingents fassent rapidement des annonces de contributions qui répondent à l'état des besoins par unité de la MINUSMA. En effet, dans le cas de la MINUSMA, la constitution des forces est plus complexe que pour les autres missions de maintien de la paix étant donné que l'état des besoins par unité est plus exigeant en termes d'équipement de lutte contre les engins explosifs improvisés et autre matériel de protection afin d'atténuer les risques de sécurité qui pèsent sur les soldats de la paix. Les unités actuellement enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ne répondent pas aux exigences spécifiques de la MINUSMA. Si le Conseil de sécurité décidait d'augmenter l'effectif autorisé de la Mission, le Secrétariat renforcerait ses efforts de constitution des forces en mobilisant de façon ciblée les pays fournisseurs de contingents pour les encourager à fournir l'équipement requis ou à envisager des déploiements conjoints. La Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui se tiendra à Séoul en décembre 2021 sera également l'occasion de mobiliser les États Membres en ce qui concerne les besoins spécifiques de la MINUSMA et d'encourager les contributions visant à combler le manque de capacités.

VI. Observations

21. En 2019, le Conseil de sécurité a ajouté une seconde priorité stratégique au mandat de la MINUSMA sans envisager de ressources supplémentaires pour la Mission. Le plan d'adaptation a considérablement renforcé la proactivité, la robustesse, la flexibilité et l'agilité du dispositif de la Mission. Toutefois, faute de progrès notables dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et en l'absence d'une stratégie nationale visant à stabiliser le centre du pays, l'insécurité s'est encore accentuée, les groupes extrémistes étendant désormais leurs opérations aux régions du sud.

22. Dans ce contexte, je me félicite que le Conseil de sécurité entende réexaminer l'effectif autorisé de la MINUSMA. En comptant avec un plus grand nombre d'agents en tenue, la Mission serait plus à même d'assurer la protection des civils dans le centre du Mali, de renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et d'améliorer ses performances générales. L'augmentation des effectifs doit s'accompagner d'une vision et d'une stratégie de stabilisation visant à protéger les civils qui soient clairement définies et prises en main par le Mali. Conformément aux engagements communs pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, je compte sur le soutien politique indéfectible du Conseil et sur l'engagement des États Membres pour que la Mission soit configurée de façon appropriée et dotée des ressources requises pour contribuer à résorber le niveau croissant d'insécurité et l'augmentation des violences physiques auxquels font face les populations civiles.
